

## VENTE - HONORAIRES DE TRANSACTION TTC à la charge de l'ACQUEREUR

### PRIX DE VENTE NET VENDEUR

### HONORAIRES TTC en %

	Jusqu'à		115 000 €	→	7 % (avec un minimum de 3500 €)
De	116 000 €	à	140 000 €	→	6,50 %
De	141 000 €	à	175 000 €	→	6 %
De	176 000 €	à	230 000 €	→	5,50 %
De	231 000 €	à	350 000 €	→	5 %
De	351 000 €	à	600 000 €	→	4,50 %
	Au-delà de		601 000 €	→	4 %

Les tranches ne sont pas cumulables entre elles

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial

La délivrance d'une note est obligatoire

## LOCATION (Habitations non meublées et meublées à l'année)

### HONORAIRES DE LOCATION TTC (dans la limite des plafonds fixés par voie réglementaire)

#### A la charge du LOCATAIRE

Honoraires de visite des lieux, constitution du dossier de location et rédaction du bail	→	6% TTC du loyer annuel HC (plafonnés à 8 € du m <sup>2</sup> )
Honoraires de rédaction d'état des lieux (logement nu)	→	120 € (plafonnés à 3 € du m <sup>2</sup> )
Honoraires de rédaction d'état des lieux (logement meublé)	→	150 € (plafonnés à 3 € du m <sup>2</sup> )

#### A la charge du BAILLEUR

Honoraires de visite des lieux, constitution du dossier de location et rédaction du bail	→	6% TTC du loyer annuel HC
Honoraires de rédaction d'état des lieux (logement nu)	→	120 €
Honoraires de rédaction d'état des lieux (logement meublé)	→	150 €
Honoraires d'entremise et de Négociation	→	100 €

La délivrance d'une note est obligatoire